



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 5 décembre 2008)

1. La dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a eu lieu du 24 novembre au 5 décembre 2008 à Genève. Le rapport de la Conférence accompagne le présent document ¹.
2. La Conférence a élu M. Geoff Bascand (Nouvelle-Zélande) président, M^{me} Tan Leng Leng (Singapour) vice-présidente, et M^{me} Cypreanna Winters (Bahamas) rapporteuse de la Conférence.
3. L'ordre du jour de la 18^e CIST comprenait les points suivants:
 - a) Rapport I (rapport général): Discussion générale sur un certain nombre de sujets, notamment la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP-08), la mesure du travail décent, les indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, la mesure du travail bénévole, la compilation et la diffusion de données par l'OIT et l'examen des attributions et de l'organisation de la CIST.
 - b) Rapport II: La mesure du temps de travail.
 - c) Rapport III: Statistiques sur le travail des enfants.
4. La Conférence a constitué deux commissions chargées de traiter les thèmes fondamentaux faisant l'objet de projets de résolution à examiner par la Conférence (questions II et III de l'ordre du jour). M. Olivier Marchand (France) a été élu président de la Commission sur la mesure du temps de travail et le D^r Grace Bediako (Ghana) présidente de la Commission sur les statistiques sur le travail des enfants. Les rapports de ces commissions figurent respectivement à la suite des paragraphes 93 et 106 du rapport de la Conférence. La Conférence a adopté la résolution I concernant la mesure du temps de travail et la résolution II concernant les statistiques sur le travail des enfants.

¹ Document ICLS/18/2008/IV.

5. Les recommandations de la Conférence sur les activités futures du Bureau dans ces deux domaines sont les suivantes:
 - apporter un appui aux pays pour la mise en œuvre des résolutions de la CIST et la production de statistiques sur le temps de travail et le travail des enfants;
 - préparer un document d’accompagnement destiné à fournir des orientations techniques sur la mesure du temps de travail.
6. La Conférence a constitué trois groupes de travail chargés d’étudier des questions spécifiques: la mesure du travail décent, les indicateurs de la sous-utilisation de la main-d’œuvre et la mesure du travail bénévole.
7. Le Groupe de travail sur la mesure du travail décent était présidé par M^{me} Debra Prestwood (Royaume-Uni). Le rapport de ce groupe de travail est inséré après le paragraphe 59 du rapport de la Conférence. La Conférence a approuvé la résolution proposée par le groupe de travail. Cette résolution (résolution IV) figure à l’appendice I du rapport de la Conférence.
8. Le Groupe de travail sur les indicateurs de la sous-utilisation de la main-d’œuvre était présidé par M. Ephrahim Elias Kwezigabo (République-Unie de Tanzanie). Le rapport de ce groupe de travail est inséré après le paragraphe 63 du rapport de la Conférence. La Conférence a approuvé la résolution proposée par le groupe de travail. Cette résolution (résolution III) figure à l’appendice I du rapport de la Conférence.
9. Le Groupe de travail sur la mesure du travail bénévole était présidé par M^{me} Yandiswa Mpetsheni (Afrique du Sud). Le rapport de ce groupe de travail est inséré après le paragraphe 68 du rapport de la Conférence. La Conférence a estimé qu’il s’agissait là d’un sujet très important et a manifesté un vif intérêt pour le *Manuel sur la mesure du travail bénévole* qui doit être achevé et publié en 2009.
10. La Conférence a également adopté des résolutions concernant les activités futures de l’OIT dans le domaine des statistiques du travail (2009-2013):
 - Une résolution sur la modification du paragraphe 5 de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l’emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982). Cette résolution (résolution V) figure à l’appendice I du rapport de la Conférence.
 - Une résolution concernant l’organisation, la fréquence et la durée de la CIST (résolution VI) qui figure à l’appendice I du rapport de la Conférence.
11. La résolution VI recommande au Conseil d’administration d’approuver un certain nombre d’importants changements concernant l’organisation, la fréquence et la durée de la future CIST. Elle recommande, notamment, que la Conférence soit organisée tous les trois ans et que sa durée soit réduite.
12. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d’administration:***
 - a) ***de prendre note du rapport de la Conférence;***
 - b) ***de demander au Directeur général d’examiner les recommandations de la Conférence pour la mise en œuvre du futur programme de travail du Bureau; et***

- c) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport de la Conférence:*
- i) *aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs concernées, en attirant particulièrement l'attention sur les six résolutions contenues dans l'appendice I du rapport;*
 - ii) *aux organisations de travailleurs et d'employeurs concernées;*
 - iii) *à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales; et*
 - iv) *aux organisations non gouvernementales représentées à la Conférence.*

Genève, le 3 mars 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 12.